

Séance publique du 12 décembre 2006

Délibération n° 2006-3807

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein des conseils d'administration des lycées**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les décrets n° 85-924 du 30 août 1985 et n° 86-164 du 31 janvier 1986 disposent que la Communauté urbaine est représentée par un représentant dans les conseils d'administration des lycées et collèges situés sur son territoire.

Le lycée de Neuville sur Saône a ouvert ses portes en septembre 2006 et monsieur le proviseur, par courrier en date du 16 octobre 2006, sollicite monsieur le président pour la désignation de ce représentant.

En conséquence, il est proposé au Conseil de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Patrick Bouju comme représentant titulaire de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du lycée de Neuville sur Saône et monsieur Pierre Dumont comme représentant suppléant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,